

10372



ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SÉNÉGAL
(O.M.V.S.)

HAUT-COMMISSARIAT

**ATELIER DE REFLEXION SUR LA
PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS
A SAINT LOUIS**

RAPPORT FINAL

Saint-Louis, le 15 Août 2002

10372

I- INTRODUCTION

La 38^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS avait demandé au Haut-Commissaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et gérer les inondations dans le delta du fleuve Sénégal, notamment à Saint Louis.

C'est en application de cette recommandation que le Haut Commissariat de l'OMVS, en rapport avec la SOGED, a organisé à Saint Louis un Atelier de réflexion sur la problématique des inondations.

L'atelier a enregistré la présence de Messieurs Mohamed Mahmoud OULD AHMED, Wali du Trarza, Amadou SY, Gouverneur de la région de Saint-Louis, des Préfets des Départements de Saint-Louis et de Dagana, des représentants du Président du Conseil Régional et du Maire de Saint Louis.

Ont également pris part à cette rencontre les responsables des Cellules Nationales OMVS et des représentants de plusieurs Services techniques nationaux et régionaux des Etats membres de l'OMVS.

La liste des participants est jointe en annexe.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Monsieur Mohamed Salem OULD MERZOUG**, Haut Commissaire de l'OMVS.

Dans son allocution, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Haut Commissaire de l'OMVS a centré son approche sur la problématique des inondations en procédant à un rappel historique de la récurrence du phénomène et des efforts entrepris par les Etats membres de l'OMVS pour le développement économique et social du bassin du fleuve Sénégal par la maîtrise des eaux.

II - PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS

Dans son exposé riche et plein d'enseignements, le Haut Commissaire a campé le cadre morphologique et physiographique du fleuve Sénégal dont l'évolution actuelle est largement tributaire des régimes hydrologiques, des conditions bioclimatiques et des facteurs anthropiques aggravants.

En effet, il a été constaté que bien avant la mise en place des aménagements structurants notamment les barrages et les endiguements, on a observé des phénomènes d'inondation dont les premières sources historiques écrites datent de 1827. Il est établi que la fréquence des inondations a été plus grande de 1827 à 1958 (18 années de fortes inondations) qu'elle ne l'est au titre de la période allant de 1958 à ce jour (5 années d'inondations).

Le Haut-Commissaire a insisté sur la nécessité d'adopter une approche globale dans l'analyse des phénomènes complexes des inondations que connaît toute la vallée du fleuve.

- la construction programmée des ouvrages de Gouina, Félou et Gourbassi grâce auxquels sera assurée une maîtrise quasi totale des principaux affluents du fleuve Sénégal ;
- l'existence d'un réseau de stations hydro-pluviométriques qui couvre une bonne partie du haut bassin, la vallée et le delta ;
- l'existence d'importants outils pour une gestion informatisée des ressources en eau grâce à des logiciels développés dans le cadre du Programme d'Optimisation de la Gestion des Réservoirs (P.O.G.R.) de Diama et Manantali ;
- l'existence d'une Charte des Eaux et de Manuels de Gestion des barrages de Manantali et de Diama qui définissent les principes de gestion optimale des ressources en eau en fonction des objectifs économiques, la protection des personnes et des biens ainsi que les importantes consignes de sécurité imposées par les concepteurs et les constructeurs des barrages ;
- la mise en place prochaine d'un Plan d'Alerte ;
- l'étude en cours du projet navigation par cabotage ;
- la mise en œuvre prochaine d'un grand projet de gestion de ressource en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal avec la participation de la Guinée dit Projet GEF

La mise en place des aménagements structurants de l'OMVS ainsi que la mise en œuvre des actions sus-visées devraient permettre de mieux appréhender le phénomène récurrent des inondations et de proposer des mesures idoines dont les responsabilités et les séquences de mise en œuvre ne pourraient être arrêtées par le présent Atelier.

Il s'en est suivi un large débat qui a permis aux participants d'aboutir aux recommandations ci-après.

III - RECOMMANDATIONS

Actions pour le Court Terme

Les dispositions suivantes peuvent être envisagées

Au niveau de l'OMVS

- la diffusion efficace et adaptée de l'information sur le régime du fleuve et son évolution journalière ;

- la réalisation de l'étude de faisabilité de l'aménagement de déversoirs latéraux des surplus du cours principal du fleuve ;
- l'amélioration de l'écoulement dans le bief aval de Diama ;
- le désensablement des bras du fleuve à Saint Louis et de l'embouchure pour faciliter un meilleur transit de l'eau ;
- la restauration des déversoirs naturels par le reprofilage de certaines zones en tenant compte des contraintes environnementales ;
- la restructuration de l'habitat dans le cadre d'un Plan Directeur d'Urbanisme ou plus simplement d'un Plan d'Aménagement et d'Occupation du sol.

Au regard de ce qui précède, les participants ont convenu :

- de la nécessité de la mise en œuvre du volet Navigation et d'accélérer la réalisation des barrages de Félou, Gouina et Gourbassi pour une meilleure maîtrise des eaux du fleuve Sénégal,
- la résolution des problèmes d'inondation de Saint Louis ne peut être acquise que dans le cadre d'un traitement global à l'échelle de l'ensemble du bassin ;
- la nécessité d'un respect strict des consignes de sécurité des ouvrages.

FAIT A SAINT LOUIS, le 15 AOUT 2002

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE L'OMVS
MOHAMED SALEM OULD MERZOUG**

LISTE DES PARTICIPANTS

MALI

Sory KAMISSOKO	- Primature/CN/OMVS
Sidi TOURE	- MMEE/DNH

MAURITANIE

M. Mohamed Mahmoud Ould AHMED	- Wali du Trarza
Brahim Ould BAH	- CN/OMVS/MHE
Cheikhna Ould MOHAMED SALEM	- Délégué MDRE/TRARZA
Alassane Cherif GUISET	- DT/SONADER
Mohamed Fadel Ould SAAD BOUH	- CN/OMVS

SENEGAL

Amadou SY	- Gouverneur Région de St Louis
Souleymane CISSE	- Préfet Département St Louis
Mme Aïda MBAYE	- Mairie de St Louis
Bella NIANG	- Commissaire Central St Louis
Assane DIOP	- Conseil Régional St Louis
Mamadou DIA	- Préfet Dagana
Ababacar NDAO	- CN/OMVS/MMEH
Anta SECK	- SGPRE/MMEH
Gora NDIAYE	- SGPRE/MMEH
Mamadou SENE	- ARD/ St Louis
Ousmane DIA	- SAED
Alpha K. TRAORE	- DMN/MEDT/ St Louis
brahima DIOP	- Hydraulique St Louis

SOGED

Mamédy SACKO	- Directeur Général SOGED
Bouba CAMARA	- DT/ SOGED
Mouhamadou DIEYE	- DRU/SOGED
Adama CHEIBANI	- CDEX/SOGED

HAUT-COMMISSARIAT

Mohamed Salem Ould MERZOUG	- Haut-Commissaire de l'OMVS
Djibril SALL	- CCC/HC/OMVS
Mohamed Fadel ABDRABOU	- DT/HC/OMVS
Mbacké GUEYE	- Directeur CRD
Tamsir NDIAYE	- CBOE/HC/OMVS
Babacar DIAGNE	- Chef SCRE/HC/OMVS
Malang DIATTA	- Expert DT/HC/OMVS